



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2001

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 février 2001, s'est réuni à la Mairie le 23 février 2001 à 20 heures sous la présidence de Monsieur VITU Gilles, Maire.

Etaient présents : Messieurs et Mesdames MAURY J., SZKUDLAREK J.C., BOISSY Cl., LASSEAUX P., FRANCOIS P., CORGERON F. VERNET Ph., MAGNEN P., BACQUET D.

Etaient absents : Monsieur MARIN, excusé, représenté par Mr SZKUDLAREK.

Messieurs KLAINE Dominique ; LEROY Michel ; MAURY Maurice

Secrétaire : Monsieur VERNET Philippe.

Compte-rendu :

Monsieur SZKUDLAREK demande où en sont les trois plaintes concernant les « tagueurs ». Monsieur le Maire précise qu'un responsable s'est acquitté de sa dette par l'intermédiaire de son assurance, les deux autres n'ont pas donné suite à ce jour.

Tous les membres présents ont signé.

Organisation des scrutins des 11 et 18 mars 2001 :

Elections cantonales à la Maison des Associations :

Président : Monsieur Gilles VITU

Matin : Mme BOISSY Claudy , Mr LASSEAUX

Après-midi : Mr MAGNEN, Mr CORGERON

Elections municipales à la Salle polyvalente :

Président : Monsieur Maurice MAURY

Matin : Mme FRANCOIS, Mr SZKUDLAREK

Après-midi : Mr VERNET, Mr MAURY J., Mr BACQUET

Compte administratif communal 2000 :

Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du compte administratif, vote sous la présidence de Madame Claudy BOISSY, le compte administratif communal 2000 dont les résultats sont les suivants :

Investissement : - 540 965,31

Fonctionnement : + 1 873 775,21
 Excédent global : 1 332 809,90
 Votants : 10 POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 4

Compte de gestion communal 2000 :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion communal établi par Mr LEGER, receveur municipal qui laisse apparaître un excédent global de 1 332 809,90.

Le conseil municipal vote le compte de gestion communal pour l'exercice 2000.

Votants : 11 POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 4

Affectation du résultat d'exploitation 2000 (Commune) :

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2000 de la commune comme suit :

- exécution du virement en investissement : 540 965,31

- affectation à l'excédent reporté : 1 332 809,90

Votants : 11 POUR : 7 CONTRE : 3 ABSTENTION : 1

Budget 2001 communal :

Le conseil vote le budget communal pour l'exercice 2001 qui s'équilibre comme suit :

Investissement : 2 487 427

Fonctionnement : 4 178 000

Il vote les taux de contributions directes ainsi :

TH : 3,99 %

TFB : 9,89 %

TFNB : 24,11 %

TP : 5,51 %

Soit une baisse moyenne des taux de 1% par rapport à 2000.

Votants : 11 POUR : 7 CONTRE : 3 ABSTENTION : 1

A 21 heures, Monsieur BACQUET s'insurge contre le climat tendu et l'agressivité des membres de l'assemblée. Il quitte la salle définitivement.

Compte administratif Eau 2000 :

Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du compte administratif, vote sous la présidence de Mme BOISSY Claudy le compte administratif Eau 2000 dont les résultats sont les suivants :

Investissement : - 230 514,46

Fonctionnement : + 366 339,78

Excédent global : 135 825,32

Votants : 9 POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3

Compte de gestion Eau 2000 :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'eau établi par Mr LEGER, receveur municipal qui laisse apparaître un excédent global de 135 825,32.

Le Conseil municipal vote le compte de gestion de l'eau 2000.

Votants : 10 POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3

Affectation du résultat d'exploitation 2000 (eau) :

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2000 du service de l'eau, comme suit :

Exécution du virement en investissement : 230 514,46

Affectation à l'excédent reporté : 135 825,32

Votants : 10 POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3

Budget 2001 de l'eau :

Le Conseil municipal vote le budget de l'eau pour l'exercice 2001 qui s'équilibre comme suit :

Investissement : 405 515

Fonctionnement : 324 911

Votants : 10 POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3

Compte administratif Assainissement 2000 :

Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du compte administratif, vote sous la présidence de Mme BOISSY Claudy, le compte administratif Assainissement 2000 dont les résultats sont les suivants :

Investissement : + 70 990,86

Fonctionnement : + 91 172,92

Excédent global : 162 163,78

Votants : 9 POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3

Compte de gestion Assainissement 2000 :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'Assainissement établi par Mr LEGER, receveur municipal qui laisse apparaître un excédent global de 162 163,78.

Le conseil municipal vote le compte de gestion de l'assainissement pour l'exercice 2000.

Votants : 10 POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3

Affectation du résultat d'exploitation 2000 (Assainissement) :

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2000 du service d'assainissement comme suit :

Affectation à l'excédent reporté : 91 172,92

Votants : 10 POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3

Budget 2001 de l'Assainissement :

Le Conseil municipal vote le budget de l'assainissement pour l'exercice 2001 qui s'équilibre comme suit :

Investissement	: 107 936			
Fonctionnement	: 183 372			
Votants : 10	POUR : 7	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 3	

Subvention CCAS :

Le conseil municipal vote une subvention de 15 000 F au CCAS des Ormes-sur-Voulzie. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2001 de la commune des Ormes.

Votants : 10	POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 2
--------------	----------	------------	-----------------

Subvention COF :

Le conseil municipal vote une subvention exceptionnelle de 2 000 F au Comité d'Organisation des fêtes en contre partie du spectacle donné aux enfants pour Noël 2000. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2001 de la commune des Ormes.

Votants : 10	POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 2
--------------	----------	------------	-----------------

Subvention « Conduite Accompagnée » :

Monsieur le Maire informe le conseil du courrier du Maire de Bray-sur-Seine aux communes du canton de Bray concernant l'opération conduite accompagnée pour les élèves de 3^{ème} des collèges de Bray et Donnemarie.

Le Conseil décide de voter une subvention de 500 F au Comité des Foires de Bray. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2001 de la commune des Ormes.

Votants : 10	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
--------------	----------	------------	----------------

Marché Peupliers cassés (tempête 1999) :

A la suite de la tempête de décembre 1999, de nombreux arbres et grosses branches cassés sont invendables dans des conditions normales.

Afin d'assurer le déblaiement des peupleraies communales, le conseil municipal décide de traiter de gré à gré pour vendre ce bois destiné à la fabrication de pâte à papier. Il charge Monsieur Maurice MAURY de traiter au mieux des intérêts communaux.

Il autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

Votants : 10	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
--------------	----------	------------	----------------

Statuts du District :

Le conseil municipal de la commune des Ormes-sur-Voulzie adhérente au District du canton de Bray-sur-Seine,

Entendu l'exposé de son Maire,

Prend connaissance du projet de la modification des statuts du District du canton de Bray-sur-Seine, modification proposée par le Conseil de District réuni le neuf décembre deux mil dans une délibération adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Il est prévu les modifications suivantes :

Le District se chargerait de :

- la politique du logement en particulier les Programmes Locaux d'Habitants intercommunaux.
- La politique foncière suivant les demandes des communes.
- La gestion des Espaces Naturels Sensibles.
- La coordination avec les intercommunalités voisines.
- La politique d'aménagement de la Vallée de la Seine (lit mineur).

Tout ceci, en tenant compte que les Plans d'occupation des Sols restent de la compétence exclusive des communes et que la compétence du suivi du Schéma Directeur de Bassée-Montois est transférée par les communes au Syndicat Intercommunal à la Carte du Pays Bassée-Montois.

Il est prévu, en matière de gestion du gymnase de la Ville de Bray-sur-Seine, d'abandonner cette compétence au profit de la ville de Bray-sur-Seine propriétaire du bâtiment. Une convention d'occupation serait établie.

En matière scolaire, il est prévu de refuser la prise en charge par le District de la construction et de l'entretien des écoles communales. Ces éléments resteraient à la charge des communes.

En matière de petite enfance, il est prévu « En dehors du problème des crèches, laissé aux communes, de prendre la compétence PETITE ENFANCE. En particulier, celle des haltes garderies et du Relais Assistance Maternelle ».

Le conseil décide, à l'unanimité, de REFUSER ces modifications de statuts. Adressera pour visa cette délibération à la Sous-Préfecture de Provins et la transmettra, visa obtenu au District du canton de Bray-sur-Seine.

Contrat de dératisation (2001-2003) :

Le contrat de dératisation venant à échéance au 31-12-2000, considérant la proposition de renouvellement de la société Hygiène Service de la Brie à Chailly en Brie (77),

Le conseil municipal renouvelle le contrat de dératisation avec HSB pour 2001 – 2002 – 2003 pour la somme annuelle de 7 996,00 F H.T.

Votants : 10 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Application anticipée du POS :

Monsieur VERNET rappelle la révision du POS en cours, il donne lecture de l'intervention auprès du Pays Bassée-Montois et précise que des négociations sont en cours avec les services de l'état. Il rappelle la délibération précédente décidant l'application anticipée du POS pour une période de six mois.

Le Conseil décide de prolonger l'application anticipée du POS révisé pour une nouvelle période de six mois.

Votants : 10 POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 4

Subvention à la Prévention Routière :

Le conseil municipal vote une subvention de 500 F à la Prévention Routière pour l'année 2001.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2001.

Votants : 10 POUR : 8 CONTRE : 2 ABSTENTION : 0

Demandes de subventions diverses :

Ecole de Musique Provins, Ecole multisports : unanimité contre

Secours populaire :

Votants : 10 POUR : 1 CONTRE : 8 ABSTENTION : 1

Informations générales :

♦ Au conseil d'école, l'intervention d'un professeur d'Anglais a été souhaitée, un courrier a été expédié à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale dans ce sens. Mr l'Inspecteur a répondu qu'il prenait en compte cette demande et ne manquerait pas de tenir l'école informée.

♦ Une classe des Pannevelles a envisagé un projet de roue à aubes au lavoir de la Route de Bray avec un générateur qui assurerait l'éclairage du lavoir. Le conseil donne un avis favorable et autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le Lycée. Unanimité.

♦ Suite à la tempête de Décembre 1999, le Conseil général verse une dotation de 31 504,37 F.

♦ Monsieur HERMANS a adressé une demande en vue d'ouvrir sur la voie publique CD 62 (sur la parcelle ZA 0041) un chemin pierré pour le chargement des camions.

Votants 10 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2

♦ La société TRANSEL prendra à son compte le nettoyage des routes qu'elle a salies.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures 55.